

Zitierhinweis

Chastang, Pierre: Rezension über: Jean-Louis Biget, *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, Paris: Picard, 2007, in: ~ *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 2 - Histoire médiévale, S. 420-423, DOI: 10.15463/rec.1189722622

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

du droit et de l'institution ecclésiastique au Moyen Âge. Il a en tout cas le mérite d'inviter à reconsidérer, dans la diachronie, les fondements canoniques de notre modernité juridique.

FABRICE DELIVRÉ

1 - Robert BENSON, « *Plenitudo potestatis*: Evolution of a formula from Gregory IV to Gratian », *Studia Gratiana*, 14, 1967, p. 193-217 ; Klaus SCHATZ, « Papsttum und partikularkirchliche Gewalt beim Innocenz III. (1198-1216) », *Archivum historiae pontificiae*, 8, 1970, p. 61-111.

2 - Anders WINROTH, *The making of Gratian's Decretum*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

3 - Pierre TOUBERT, « L'institution du mariage chrétien, de l'Antiquité tardive à l'an mil », in *Morfologie sociali e culturali in Europa fra tarda Antichità e alto Medioevo*, Spolète, 3-9 aprile 1997, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2 vol., 1998, p. 503-553 et, auparavant, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », in *Il matrimonio nella società altomedievale*, Spolète, 22-28 aprile 1976, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2 vol., 1977, p. 233-285, repris dans *Id.*, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris, Fayard, 2004, p. 249-281 (n° 7) et 283-320 (n° 8).

Jean-Louis Biget

Hérésie et inquisition dans le Midi de la France

Paris, Picard, 2007, 247 p.

Uwe Brunn

Des contestataires aux « Cathares ».

Discours de réforme et propagande antihérétique dans les pays du Rhin et de la Meuse avant l'Inquisition

Paris, Institut d'études augustiniennes, 2006, 622 p.

Le livre d'Uwe Brunn constitue une avancée historiographique fondamentale dans la connaissance des hérésies médiévales. Il permet de réévaluer la place tenue par la région rhénane dans l'histoire des dissidences religieuses occidentales des XII^e et XIII^e siècles, comme dans l'élaboration d'un discours antihérétique fondé sur la notion de cathares. L'ouvrage se

situe dans une tradition historiographique, initiée par Robert Moore au milieu des années 1970¹, qui envisage les dissidences comme une manifestation de l'onde réformatrice partie du cœur même de l'institution ecclésiastique, et insiste sur la part polémique d'un discours sur l'hérésie par lequel l'Église occidentale, en produisant des groupes à réprimer, contribue à légitimer sa domination sociale.

L'ouvrage se présente comme une enquête savante sur les « cathares ». À partir de l'étude de six dossiers, qui reprennent des textes rédigés à l'occasion de l'apparition d'affaires d'« hérésie », l'auteur retrace les linéaments de l'histoire d'une dénomination, tout en décrivant les réalités sociales et ecclésiologiques que la catégorie d'« hérésie cathare » cherche à dissimuler. Cette mise en contexte permet, à un premier niveau, de restituer les enjeux de qualification sociale liés à l'écriture. Ils paraissent ici d'autant plus fondamentaux que le mouvement grégorien, en suscitant des phénomènes de concurrence entre tenants de la tradition, alliés de la réforme institutionnelle et groupes radicaux, a entraîné l'élaboration de discours de légitimation qui prennent souvent la forme polémique d'une disqualification des adversaires. Lorsque les éditions critiques et les études font défaut, entraînant le risque d'une lecture des œuvres hors contexte, U. Brunn retourne aux manuscrits et, en combinant arguments philologiques, codicologiques et paléographiques, resitue le texte dans la sphère et le moment historique de sa production. À cette échelle locale, l'historien peut apercevoir les processus par lesquels le discours des clercs façonne et altère la réalité sociale de la dissidence ; mais chaque texte puise dans une tradition parfois ancienne les notions, les modèles discursifs et les schèmes interprétatifs à partir desquels ces mouvements sont décrits, expliqués et finalement disqualifiés. U. Brunn établit avec une science et une minutie remarquables cette circulation des textes, et les nouveautés introduites par la recombinaison d'éléments empruntés à la tradition.

Le livre s'organise en trois temps qui correspondent à une double cohérence thématique et chronologique. La partie initiale est consacrée à l'étude des premiers usages, au XII^e siècle, de

l'hérésie comme concept polémique. U. Brunn montre que les groupes dissidents émergent au cœur même du mouvement de la réforme canoniale rhénane; les attaques qu'ils subissent émanent à la fois des chapitres séculiers, qui cherchent par l'élaboration d'un « discours diffamatoire » à se prémunir contre les risques de déstabilisation engendrés par la prédication des réformateurs, mais également du milieu des chanoines réguliers qui entendent disqualifier leurs concurrents radicaux dont la pauvreté et l'ouverture à certains fidèles aspirant à une vie religieuse – simples laïcs, femmes – créent une dangereuse rivalité. Aucune trace de dualisme ne transparait, mais ces premiers groupes d'hérétiques partageant, à l'image des dissidents décrits par Evervin de Steinfeld dans la célèbre lettre qu'il envoya à Bernard de Clairvaux, un refus des sacrements d'une Église qu'ils considèrent comme déliée de l'héritage des temps apostoliques. L'évangélisme radical qui les anime conduit ces « groupes [à] refuse[r] le modèle social promu par la hiérarchie ecclésiale » (p. 158). Dès cette période, la construction du discours anti-hérétique emprunte aux auteurs anciens – saint Augustin et Grégoire de Tours – des archétypes à travers lesquels le présent est décrit. À partir du concile de Reims de 1119, deux réponses parallèles sont apportées à cette demande de normes qui régissent les relations entre l'Église traditionnelle et le mouvement de réforme canoniale : resserrer d'une part les liens entre les communautés et les évêques, en incitant les collèges de chanoines à se charger de la *cura animarum*, et fixer d'autre part un statut aux chanoines réguliers, tout en reconnaissant à la forme de vie qu'ils suivent une supériorité égale à celle des moines.

Le cœur de la deuxième partie de l'ouvrage est occupé par l'analyse du *Liber contra hereses katarorum* de Eckbert de Schönau, dédié en 1164 à Rainald de Dassel. Pour la première fois, l'emploi de la dénomination « cathare » permet d'affirmer l'existence d'une secte homogène et omniprésente dans la région rhénane.

En 1163, les trois termes de *cathari*, *catharistae* et *cataphrygae*, empruntés à la culture patristique et canonique, apparaissent sous la plume d'Eckbert et de Thierry de Deutz pour

désigner la dissidence contemporaine. *Cathari*, qui équivaut au terme latin *mundi* chez Augustin – ce qui explique que les dissidents, également lecteurs des textes patristiques, se soient sans doute eux-mêmes désignés par ce terme –, qualifie dans l'Antiquité un groupe qui ne diffère de l'orthodoxie que sur la question des deuxièmes noces. Eckbert opère une *damnatio memoriae* des cathares anciens et assimile les hommes désignés comme *cathari* au XII^e siècle avec les *catharistae* antiques, qui sont eux sectateurs d'une doctrine dualiste. Le *Liber* est un outil de combat qui crée donc, par l'usage d'une dénomination polémique, une « inversion artificielle de l'enseignement orthodoxe » (p. 342). Par le truchement de l'archichancelier Philippe de Heinsberg, successeur de Rainald de Dassel, le terme est diffusé en Italie; on le retrouve dans la bulle *Ad abolendam* (1184) promulguée par Lucius III et Frédéric I^{er}, puis Bonacursus, dans sa *Manifestatio heresis catharorum*, poursuit la logique diffamatoire initiée par Eckbert, en reliant l'hérésie occidentale à des sectes dualistes orientales. Les cas des prêtres hérétiques Jonas, Albéron de Mercke et Lambert le Bègue, auxquels U. Brunn consacre un chapitre, illustrent la déformation de la parole du prédicateur produite par le discours clérical. Bien que fondées sur la défense du modèle apostolique, leurs critiques de l'Église institutionnelle sont habilement déplacées sur le terrain théologique où l'accusation d'hérésie vaut disqualification. La prudence est donc de mise lorsque l'historien ne dispose que de traités polémiques dans lesquels la parole des dissidents est escamotée.

Dans la troisième partie, U. Brunn fait le point sur la résurgence, après un étiage de quelques décennies des accusations d'hérésie, alors que l'arrivée des frères mendiants pose avec une acuité nouvelle la question de la réforme de l'Église. Si ce niveau d'enjeux locaux transparait encore dans les *Homélies pour le dimanche* de Césaire d'Heisterbach qui défend les dominicains face aux critiques du clergé séculier de Cologne, aucun bûcher n'est cependant rallumé, la ferveur antihérétique ayant trouvé dans la croisade albigeoise un sujet de mobilisation à l'échelle de la Chrétienté entière, achevant ainsi l'évolution perceptible dès les sermons bernardins sur le Cantique des

cantiques. L'hérésie est désormais ressentie comme un phénomène inhérent à la société chrétienne, et elle est avant tout mentionnée dans des récits historiques influencés par la littérature d'*exempla* et par la culture juridique grandissante.

Les textes produits en ce début de XIII^e siècle conduisent à une diabolisation des hérétiques qui nourrit le travail des premiers inquisiteurs. U. Brunn, en analysant la pseudo-déposition de l'hérétique Lepzet de Cologne, souligne ainsi l'influence qu'eut la topique de Césaire d'Heisterbach sur le travail de Conrad de Marbourg, premier inquisiteur de la région, dont la brutalité conduit à son assassinat en 1233. La dénomination « cathare », en ses effets englobants et polémiques, est bel et bien une arme de combat dont les usages tracent un fil des années 1160 jusqu'aux temps de l'Inquisition. Le travail d'U. Brunn constitue une avancée historiographique décisive et propose une méthode rigoureuse pour une histoire qui n'entend plus ignorer la dimension discursive des documents élaborés au Moyen Âge.

Les articles de Jean-Louis Biget réunis dans le volume intitulé *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France* s'inscrivent dans une veine historiographique proche de celle suivie par U. Brunn. L'ensemble propose une mise au point sur l'état des connaissances concernant l'hérésie en Languedoc ainsi que sur les débats passés et présents de l'hérésiologie. J.-L. Biget montre tout d'abord combien le terme d'hérésie, employé par les clercs, unifie et recouvre une réalité plurielle de la dissidence liée, au XII^e siècle, à la diffusion de la réforme grégorienne. L'apparition de ces groupes résulte de la contradiction entre un discours grégorien qui valorise l'idéal évangélique et une ecclésiologie qui, reposant sur le renforcement de la médiation cléricale et du pouvoir pontifical, commande un contrôle institutionnel accru des groupes marginaux. Le partage s'opère donc entre les dissidences qui entrent dans la voie du contrôle ecclésial et celles qui, demeurant en marge et manifestant des formes d'anticléricalisme, sont qualifiées d'hérétiques. Il existe donc, à partir du XII^e siècle, un christianisme extra-ecclésial et J.-L. Biget, fidèle aux travaux qu'il a jadis consacrés à cette question, envisage son succès

du point de vue socio-historique. Pourquoi les propositions de ces groupes dissidents rencontrent-elles un écho ? Deux types d'explication sont avancés. L'aspiration de certains laïcs à suivre un modèle de vie apostolique se heurte au renforcement progressif de la médiation cléricale, alors que l'offre des dissidents a su attirer ces hommes et ces femmes en quête d'une vie religieuse intense. Se greffe, pour les milieux urbains, la question plus spécifique de la reconnaissance par l'Église d'activités nouvelles liées au développement des villes. Mais surtout, la constitution d'un pouvoir théocratique à l'échelle de l'Occident produit une rupture des équilibres anciens qui réservaient à l'aristocratie un rôle fondamental dans le fonctionnement local de l'Église. Le difficile reclassement d'une partie de la noblesse pousse des familles vers la dissidence. Les catégorisations sociales utilisées par J.-L. Biget – noblesse, petite noblesse... – ne rendent malheureusement pas toujours compte de la complexité de ces phénomènes de reclassement qui paraissent moins univoques et linéaires.

C'est dans le milieu cistercien des années 1180-1200 que les dissidences anti-sacerdotales et anti-sacramentelles, déjà considérées dans les décennies qui précèdent comme une hérésie, commencent à être décrites comme dualistes. Le discours cléricale puise dans les œuvres patristiques des modèles appliqués au présent. Les dissidences deviennent peu à peu un kyste étranger à l'Église occidentale qu'il convient de faire disparaître. De ce point de vue, l'étude désormais classique que J.-L. Biget a consacrée à l'apparition du terme d'albigeois permet de percevoir la complexité des enjeux liés à l'élaboration de dénominations polémiques. Les premières mentions du terme sont attestées à partir de 1209 dans l'entourage cistercien de Simon de Montfort, alors que le comté de Toulouse, sorte de ventre mou du Midi, est l'objet de convoitises. Cette dénomination apparaît comme une tentative de Raimond VI, comte de Toulouse, de détourner les foudres de la croisade vers les terres contrôlées par la famille Trencavel. Mais l'évolution politique conduit dès 1211 à une extension géographique des terres considérées comme albigeoises, et Toulouse en constitue désormais le cœur.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'Inquisition qui se met en place après la phase de la croisade. Elle propose une synthèse sur l'état des connaissances dans ce domaine. J.-L. Biget insiste en particulier sur la période préparatoire qui débute avec la bulle *Vergentis in senium* de 1199, au cours de laquelle se construisent les fondements de la procédure inquisitoire et du monopole pontifical dans la poursuite de l'erreur dans la foi (*aberratio in fide*). La répression des hérétiques se poursuit jusqu'au début du XIV^e siècle et J.-L. Biget rappelle de manière opportune que l'extinction du catharisme est moins imputable au travail de l'Inquisition qu'au rétrécissement de ses bases sociales et à la progressive politique d'*aggiornamento* de l'Église.

PIERRE CHASTANG

1 - Robert I. MOORE, *La persécution. Sa formation en Europe X^e-XIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, [1987] 1991.

Franck Mercier

La Vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 414 p.

La Vauderie d'Arras (1459-1460) est le nom communément donné à l'une des premières et plus célèbres chasses aux sorcières de la fin du Moyen Âge qui s'est déroulée dans un territoire appartenant alors au duché de Bourgogne. L'histoire strictement judiciaire de cette affaire commence en 1459 par les premières enquêtes menées par un tribunal d'Inquisition, qui aboutissent durant l'année 1460 à l'inculpation de 29 hommes et femmes de toutes couches sociales ; 12 personnes sont condamnées au bûcher. Elle se termine en 1491 par la réhabilitation des victimes. Le principal dossier documentaire fait défaut : au terme de la longue procédure en appel, le parlement de Paris, cour souveraine du royaume de France, ordonne d'annuler les sentences promulguées en première instance et de brûler publiquement tous les actes des procès intentés contre les Vaudois-sorciers d'Arras, à l'endroit exact

où trente ans auparavant les accusés avaient été condamnés. Le défi pour l'historien est donc d'écrire l'histoire d'un procès sans disposer de ses actes judiciaires. Toutefois, le souvenir de l'affaire s'est perpétué grâce à des chroniques (principalement celle du bourguignon Jacques Du Clercq), des traités (Jean Taincture), des pamphlets et des consultations. Franck Mercier propose de manière convaincante d'attribuer la paternité de l'un des traités, connu sous le titre de *Recollectio casus, status et condicionis Valdensium ydolatrarum*, à un des juges du tribunal d'Arras, Jacques Du Bois, jeune théologien issu de l'université de Paris. Tous ces écrits, à des degrés divers, montrent à quel point l'affaire a marqué les contemporains et éclairent les réactions à la persécution arrageoise. En explorant avec virtuosité ces traces documentaires, F. Mercier multiplie les points de vue sur l'événement et évite le piège de reconstituer un récit lisse et trompeur. Sa pertinente analyse de la procédure inquisitoire de type extraordinaire employée lors de la Vauderie démontre, d'une part, comment la « vérité » des crimes du sabbat et du complot satanique imputés aux victimes peut jaillir des tribunaux et, d'autre part, comment l'obtention de cette vérité est légitimée par les institutions judiciaires ainsi que par des théologiens démonologues, dans la mesure où elle est perçue comme la manifestation d'un crime de lèse-majesté à la fois divine et politique.

La Vauderie d'Arras n'est pas un épisode aberrant ni une curiosité de l'histoire arrageoise, comme tendait à la considérer jusqu'à présent l'historiographie traditionnelle. Elle participe de la construction de l'État bourguignon et de l'affirmation de la souveraineté ducale qui s'articule autour de la notion de majesté. Telle est la thèse novatrice et audacieuse que développe F. Mercier. Dans cette perspective, la chronologie et la géographie habituelles de l'événement sont remises en question. Tout d'abord, l'auteur inscrit avec justesse la répression arrageoise dans la continuité des premières persécutions menées dès 1430 aux frontières de l'État bourguignon, soit dans l'arc alpin occidental, lieu d'élaboration de l'imaginaire du sabbat des sorcières. Et surtout, il démontre combien la chasse aux sor-